

La carte d'identité provisoire

Nous informons la population qu'à partir du **15 janvier 2017** il ne sera plus possible d'obtenir une carte d'identité provisoire pour les voyages à l'étranger.

Rappel : Toute personne doit être munie, suivant le cas, soit d'une carte d'identité électronique, soit d'une carte d'identité pour moins de 12 ans (Kids-ID). **Leur délai d'obtention est de 2 à 3 semaines ouvrables.**

Toutefois une procédure d'urgence permet de les obtenir en 4 jours ouvrables, mais son coût est beaucoup plus élevé.

La qualité de la photo doit être conforme aux normes (photo en couleur sur **fond blanc**).

Il est donc plus qu'important de vérifier à temps la date de validité de vos documents de voyage.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès des services population ou cartes d'identité soit en téléphonant au n° 080/689 161 ou 080/689 160, soit par email : population@waimes.be ou permisdeconduire@waimes.be

Photomaton et bancontact disponibles à l'administration communale.